

ASSEMBLEE NATIONALE26 décembre 2005

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 37 Rect.

présenté par
M. Hamel , rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 2

Au début de la dernière phrase de l'alinéa 4 de cet article, substituer aux mots :

« Un tel »

le mot :

« Ce ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.